

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 174. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 13 AVRIL 1829. Vol. 11.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ATTENDU que David B. Morgan s'est adressé à moi, demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt-huitième jour de Février mil-huit-cent-vingt-un, conjointement avec Charles et Porter commissaires de la paroisse de St. Tammany, soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nlle-Orléans, le sixième jour de Février, mil huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat, 28 fév.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par STETSON & AVARY, 12 fév. Rue Royale, N. 67.

AMIDON & CASE.—9 Barils Amidon et 4 caisses Casse, venant de la Nouvelle-Orléans, et à vendre par D. G. BORDUZAT & Co. No. 10 Rue Royale. 13 fév.

CHARLES MAURIAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au Bureau de Messrs. Cariste Pottock et W. Borewell, notaires, maison de Mr. Foucher, encoignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession. Il entreprendra en outre toute espèce de transactions Anglaises et Françaises. 18 fév.

AVIS AUX PLANTEURS. Urbain Planché et Co. Au coin de la rue Poydras et de la Nouvelle Levee, faubourg St. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie. Avez, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants : 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 20 boucans et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goélette Hunfer ; 38 demi barils Sardines de Galice pressées, en débarquement du brick Ocean. 12 fév. SERAPHIN UCULLU.

AVIS.—Le sousigné offre à vendre à l'amiable, une goélette de 38 tonneaux 3-4 tonneaux, ainsi que ces agrès et apparaux, excellente machine et se tirant de 5 pieds 4 d'eau environ. Ladite goélette est absolument bonne pour les voyages de l'Amérique ou des Indes. De plus, deux Maisons situées dans la rue Dauphine, une grande et une petite, la petite a 6 appartements. Une autre maison sur les Compars, et une autre dans la rue de l'Esplanade. Ainsi qu'une jolie propriété à l'entrée du faubourg Marigny et à bon marché. Plusieurs nègres et négresses du pays, à talents. 10 mars. JARREAU—Courtier.

Le Tirage de la 5ème. Classe de la Loterie DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches, aura lieu à la Nlle-Orléans, le Samedi 19 Mai 1829. J. B. FAGET—Commissaire.

UN caballero recientemente llegado en esta ciudad que posee los Idiomas Ingles, Francés, Español e Italiano y que ha sido empleado en el comercio y en la diplomacia, desearia colocarse en un establecimiento de comercio, ó servir de secretario á un caballero que pasará á otro punto de la America ó á Europa. Por informes particulares sirvase ocurrir al Redactor de este periodico. 18 marzo.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9 Mars 1829.—Présent l'honorable James Pitot, John Keller. Il est ordonné que la cession des créanciers, n'ait lieu que par le bénéfice de ces créanciers ; et il est de plus ordonné qu'une réunion desdits créanciers ait lieu en l'office de W. Y. Lewis esq., notaire public, le 21 Avril (prochain) 1829, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition, pendant ce temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés, sont suspendues ; et il est de plus ordonné que Hilare B. Cenas, esq. soit nommé conseil pour représenter les créanciers absents.—Je certifie l'ordonnance ci-dessus. 10 mars—Thos. KENNEDY, Greffier.

VIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la frue Vve. Dreux sont priées de les présenter au sousigné, exécuteur testamentaire. 17 mars—3 A. DREUX.

Aux amateurs de beaux Chapeaux. Les sousignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et commun. 2 fév. MATHEU & PINTA, Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N. 46.

Reçu par le navire Crescent, VENANT du Havre, et à vendre par Mne. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse ; Rosiers uniques ou Napoléons, Ditto tricolores, Orangers nains, Fruits conservés en bouteilles, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre, truffés. 30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

A VENDRE—Une très-belle Maison à étage avec toutes ses dépendances, située encoignure rues Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. Vt. Nolte et occupée maintenant par Mr. Vignié. Cette maison est très-bien disposée pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très-vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Ségond, rue Toulouse No. 85. Si d'ici au 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue ledit jour, à midi précis, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par l'entremise de F. Dutillet. 25 fév—3

VOYAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le Philetus du Havre 3 balles Toile écrue pour pantalon. 7 dito Coutil da. pour pantalon. D'importations antérieures. 300 bques. Vin rouge de toutes qualités. 1500 caisses dito et blanc dito. 300 dito Prunes. Huile d'olive. fil de Rennes, fil à voile et laine, Champagne mousseux, bons vins eau de Cologne, &c. &c. 27 fév. CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

EST partie marrone le 14 courant, une négresse anglaise, nommée Emily ou Emily, âgée d'environ 19 ans de la hauteur de 4 pieds 5 pouces anglais, complexion forte ; elle ne parle pas le français ; elle a la lèvre supérieure très grosse, de gros yeux, le teint rougeâtre, le nez plat ; elle a, en outre, une marque sur la joue droite. Elle s'est évadée, lors de son départ, d'une robe blanche, une pèlerine de cotonnade à raies rouges ; la récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'amènera au sousigné, ou la fera mettre à la geôle. Les capitaines de steam-boat sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 26 mars. Pre. POPULUS.

CHAPEAUX. Le sousigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés. 7 mars. E. DEBERGUE.

Dissolution de Société. La société qui existait entre Charles Jourdan et Félix Paul, sous la raison de Ch. Jourdan & Co est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. Avril : Ch. Jourdan est seul chargé de la liquidation ; en conséquence, ceux qui ont quel que réclamation à former sont invités à se présenter, comme aussi ceux qui doivent à la dite société sont priés de s'acquitter le plutôt possible. CH. JOURDAN, Fx. PAUL. 8 avril.

PENSION BOURGEOISE. MME. BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés. 27 mars—1m.

SIROP PE TORAL—De Lamouroux. Les sousignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France. 1 caisse Sirop de Lamouroux, 2 do. anti-glaireux de Guibé. 1 do. Sulfate de Quinine, 1 do. Bandages herniaires, qu'ils vendront à des prix modérés. On peut également se procurer chez eux la pâte peutorale de Jujubes. 18 mars. FORESTIER & Co.

LES sousignés viennent de recevoir par le brick Monticello et offrent à vendre à leur magasin, encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas. 1200 sacs de Café, belle qualité. J. & A. JONAU. 15 mars—3

A VENDRE. Pour du comptant ou moyennant de un bill etc, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf, et deux chevaux avec leur charnache ment. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de cette feuille. 14 janvier.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE St. Martinville.

TROISIEME CLASSE POUR 1829. Devant le tirage, le Mercredi 15 Avril. —PROSPECTUS—

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 do " 5,000	5,000
1 do " 3,000	3,000
1 do " 1,800	1,800
1 do " 1,600	1,600
1 do " 1,412	1,412
6 do " 750	4,500
6 do " 350	2,100
6 do " 50	300
780 do " 8	6,240
780 do " 4	3,120

8,760 Lots \$77,952 15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	5,000
2, 1 et 3	3,000
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er., 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront droit à..... 250

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N. 118.

Prix des Billets. Entiers \$ 4. demi 2, quarts 1. J. B. FAGET.—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les 30 Mars. Chartres et St.-Louis.

VIS—ATTENDU que Barthelemy Montreuil s'est adressé à moi, l'effet de lever et d'annuler les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encanteur public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Manette Macarty, veuve de François Montreuil, le vingt sixième jour de Février 1829, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartient, dans cette paroisse, à environ vingt arpens au bas de la ville, et du même bord, mesurant trois arpens de face sur quarante de profondeur.

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétaire de l'Etat, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat, 2 mars.

AUX ARTS REUNIS.

LES graces ont souvent du leurs plus beaux triomphes à des cheveux artistement arrangés ; les cheveux de l'objet aimé, présente toujours à l'amant, à l'époux sensible, de délicieux souvenirs, l'artiste habile p. ut les lui varier à l'infini et multiplier ainsi ses jouissances.

A. BENOIT, paveur à jour, doreur sur place, dessinateur en cheveux &c. &c., fait sur leurs, des cheveux et en perle, chiffres, fleurs, nœuds, sauto-pleureur, urne, tombeau, et toute espèce d'algories, grave à jour, étampe pour marquer le linge, les balles de coton, caisses et barriques, fait sur verre doré, de riches bordures pour encadrement de tableaux, ainsi que de très jolies cascades ; tresses en cheveux dans les plus nouveaux goûts, pour colier, bracelet, cordon de montre, bagues et boucles d'oreilles ; fait des portraits en silhouette sur verre doré et toute espèce d'écriteaux sur papier, bois et ferblanc, pour vente et loué de maison, change-mot de domicile &c. le tout aux prix les plus modérés. On le trouvera tous les jours, à la Bourse, de midi à trois heures. 19 mars.

A vendre par le Sousigné. 150 Surons de Tabac de la Havane, première qualité. Environ 1000 gallons jus de Citrons, purifié, de la Jamaïque. 10 mars—15f. J. GOULE,

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Sixième classe pour 1829. Le tirage aura lieu le mercredi 22 avril.—PROSPECTUS.

1 lot de \$ 8000	est \$ 8000
1 do do 3000	do do 3000
1 do do 2500	do do 2500
1 do do 2000	do do 2000
1 do do 1600	do do 1600
1 do do 1740	do do 1140
6 lots de do 800	vont do 4800
6 do do 400	do do 2400
6 do do 700	do do 600
138 do do 50	do do 6900
6972 do do 10	do do 6900
6072 do do 5	do do 30360

6924 lots montant à \$70200 Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 Billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, de puis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$8000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er. et 3e. " 2500

" 2d. 3e. et 1er. " 2000

" 3e. 1er. et 2d. " 1600

" 3e. 2d. et 1er. " 1140

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 800

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, 400

6 " 1er. 3e. et 4e. " 100

138 " 3e. et 4e. " 50

690 ayant 2 des numéros sortis, 10

6072 ayant un seulement des numéros sortis, 5

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, Administrateur, L. VIDAL, Prix des Billets. Entier \$5, demi \$2 50, quart \$1 25. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de \$20) \$45, les demi et quarts en proportion. Le tirage de la Septième classe aura lieu le Samedi 16 Mai.

Celui de la Huitième classe le Samedi 6 Juin.

Celui de la Neuvième classe le Samedi 27 Juin.

On peut se procurer les billets Au Bureau des Administrateurs, No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville, 11 Mars. J. VIGNAUD, Agent.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le sousigné. 10 Jan. E. DEBERGUE.

DEMANDE D'EMPLOI. UN jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de gérant, et même d'ingénieur, s'il s'y trouvait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers éléments des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de PABEILLE. 1er avril.

ESCLAVE EN MARRONAGE. EST partie marrone depuis une quinzaine de jours, une griffonne américaine nommée PATIENCE, native du Kentucky, âgée d'environ 30 ans, d'une belle taille, et très puissante du corps, ayant quelques dents du devant cassées. Elle ne parle qu'Anglais ; elle était habillée, lors de son départ, d'une robe de chambre rouge foncé, mais il est possible qu'elle ait changé de vêtement. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera au sousigné, ou la mettra à la geôle.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 3 avril—3 H. GRANDPRE, Rue Bourgogne, entre Hospital et Quartier.

AVIS.—La société ci-devant connue & Co., est dissoute, d'un commun accord, à compter de ce jour.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite société, sont priées de se présenter immédiatement, et celles qui pourraient lui devoir sont priées de vouloir bien régler avec l'un ou l'autre des sousignés. P. PETELLAT, F. GILLET, Jn. B. BLANCHARD, 1er. avril—6 Par F. PETELLAT.

RECU par le navire Antioch, venant du Havre, et à vendre par Mde. Vve. DUPAS, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse : Pâtés de lièvre truffés ; Dindes aux truffes ; Truffes pures ; Pâtés de perdreaux truffés ; Lamproles ; Perdrix truffées et roties ; Caisnes d'Oies ; Sardines à l'huile et au beurre ; Fruits conservés en bouteilles ; Saucissons de Lyon, ditto de Boulogne. 3 Avril—4

TALLOW & WHISKEY—100 bbls hard Tallow, 70 do Whiskey, for sale by D. W. HOLLEY.

SUPERIOR HATS For sale by E. DEBERGUE, No. 23, St. Peter street, opposite to the Public Square, March 7.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Premier District Judiciaire, Joseph Eygum. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers, n'ait lieu que par le bénéfice de ces créanciers ; et il est de plus ordonné qu'une réunion desdits créanciers ait lieu en l'office de Mr. G. K. Rogers, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygum sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. K. Rogers, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour. JNO. L. LEWIS, Greffier. 3 Avril.

EN débarquement du navire Hazelane de Bordeaux et à vendre par D. G. Borduzat & Co. rue Royale N. 108. Une pipe vieille eau-de-vie de Cognac, et d'importations antérieures. Ganus de peau assortis, pour homme et pour femme. Bas de soie pour femme bordés à jour. Souliers pour femme, en planelle, marroquin et satin. Robes de cote pailli, lithographiques. Cote pailli. Papier français, assorti en diverses qualités. Barriques de vin rouge de divers crus. Huile en panier, vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et aneize en panier. 25 nov.

Cour de l'arsenal de la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, 26 Mars, 1829. Présent l'honorable JACQUES PITOT. Thomas Johnston contre ses créanciers. La raison des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, étant acceptée au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers ou dit pétitionnaire ait lieu en l'office de William Howell, notaire public, le 9e. jour d'Avril 1829, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Je certifie l'extrait ci-dessus conforme. 30 mars THOS KENNEDY, greffier.

AVIS. Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concession de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Sheriff de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme caution ; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions. Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées. Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de la Louisiane. G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 31 mars.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux : Eau-de-vie en pipes de 6mo. preuve (Dupuy) Vin rouge en barriques divers crus, Vinaigre blanc 1ère. qualité, Vin blanc de Graves, haut Sa. 1ère. et haut Barsac, en tierçons, Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne, Do. do. lères. Graves par caisses de 24 bouteilles, Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c. Do. do. Grays Larose, Lévillie, Chateau Lafite par caisses de 12 bouteilles et 244 bouteilles, Vives conserves, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Fraises, Cerises, Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10/10 de caisse, Liqueurs par caisses de 12 bouteilles, Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv, Fil de Rennes blanc, fin, Lignes de pêche, Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements. De plus, un magasin—Vin de Champagne moussé aux 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov.

NICHOLS & KELLER, No. 85, Rue de Chartres, ont reçu par le navire Louisiana, plusieurs caisses de Chapeaux de castor très-élégants, et d'un nouveau goût—Aussi une grande quantité de Cigars de qualité inférieure, qu'ils vendent en gros et modéré. 17 mars.